

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 10 avril 2024

17 - 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SANCHEZ Valérie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,  
Procurations : ARMENGOL André à BLANQUEFORT Jean, SCHMITT Nathalie à FOSSAERT Josiane,

Absents : BENEZECH Claude, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote distinct pour les subventions versées aux associations et autres. Il propose de subventionner les organismes suivants :

Age d'Or	Fonctionnement	600.00 €
Association Communale Chasse Agréée	Fonctionnement	200.00 €
Association sportive collège	Fonctionnement	450.00 €
Boule Joyeuse	Fonctionnement	800.00 €
	Concours Fête	350.00 €
	Challenge Ville	350.00 €
	Anniversaire	300.00 €
Comité des Festivités Roujanaises	Fonctionnement	1 500.00 €
	Foire	3 000.00 €
	Festivités 14/07	1 400.00 €
	Fête locale	11 000.00 €
Dragons of the South Lotus	Fonctionnement	200.00 €
Eco-Collège - Le cri des Hérissons	Fonctionnement	300.00 €
Foyer Rural	Fonctionnement	1 500.00 €
	Bibliothèque	1 500.00 €
Minettes roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Racing Club Neffiès Roujan	Fonctionnement	2 000.00 €
Souvenir Français	Fonctionnement	400.00 €
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	400.00 €
Vélo Club Coteaux et Châteaux	Fonctionnement	400.00 €
	Rando nocturne	100.00 €
2CV Club des Avant-Monts	Fonctionnement	100.00 €
Centre Hérault	Opération brioches	120.00 €
Côtes de Thongue	GEDON	91.00 €
Syndicat du Terroir Pézenas	Fonctionnement	100.00 €

JB

Monsieur le Maire propose que le versement de ces subventions soit conditionné par la présentation par les associations d'un bilan financier de leurs actions. Les subventions en vert seront versées seulement après la réalisation de la manifestation concernée et en fonction des dépenses d'animation réellement engagées pour le 14 juillet et la fête locale.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL, MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la liste des associations et organismes à subventionner ainsi que les montants proposés par monsieur le Maire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

